



Propositions de la CFDT à la Commission Champsaur

Audition du 15 janvier 2009

Redonner du sens aux tarifs régulés de l'électricité

Après le Grenelle de l'environnement et l'adoption du Paquet énergie-climat de l'Union européenne, la France a l'opportunité de redonner du sens au tarif régulé aux yeux de ses concitoyens et de ses partenaires européens. Avec les propositions que nous avançons, le développement durable, nouveau pilier de la politique énergétique européenne, peut trouver ici un instrument incitatif pour entraîner une forte dynamique en France. Au travers de la restructuration de ce tarif, associée à une politique énergétique ambitieuse porteuse de croissance soutenable, il s'agit d'enclencher le cercle vertueux de l'efficacité énergétique pour passer des intentions aux actes. Cette dernière doit désormais être traitée industriellement comme une source de production à part entière.

1. Le signal « Prix » pour agir

L'énergie la moins coûteuse est celle qui est la plus maîtrisée. C'est donc vrai pour l'électricité mais plus complexe à mettre en œuvre pour le consommateur.

En effet, l'électricité a la pénible caractéristique de ne pas pouvoir se stocker chez l'utilisateur. Par ailleurs, son utilisation est de plus en plus influencée par les aléas météo et le comportement. Si nous rajoutons à cela la captivité des usages, l'ignorance des conséquences concrètes de ceux-ci sur la facture finale ou l'environnement, et l'absence de signal économique à la disposition pour agir : il n'est pas étonnant alors que le développement durable qui progresse dans l'opinion ne trouve pas sa concrétisation dans l'attitude globale des Français du point de vue de la consommation électrique.

De leurs côtés, les acteurs du système électrique répondent à la croissance de la demande en investissant dans les infrastructures et les centrales parfois plus polluantes, mais toujours plus chères compte tenu de la faiblesse de leur utilisation en continu sur l'année. Près de 1000 milliards d'euros d'investissement sont attendus en Europe d'ici 2030 !

La confrontation entre l'offre et la demande est observée quotidiennement au moment des pics de consommation dont nous avons égrené les records successifs lors de la vague de froid de janvier 2009. La performance technique est exceptionnelle et doit être soulignée. Mais en termes de performance sociale et environnementale, c'est parfaitement inacceptable !

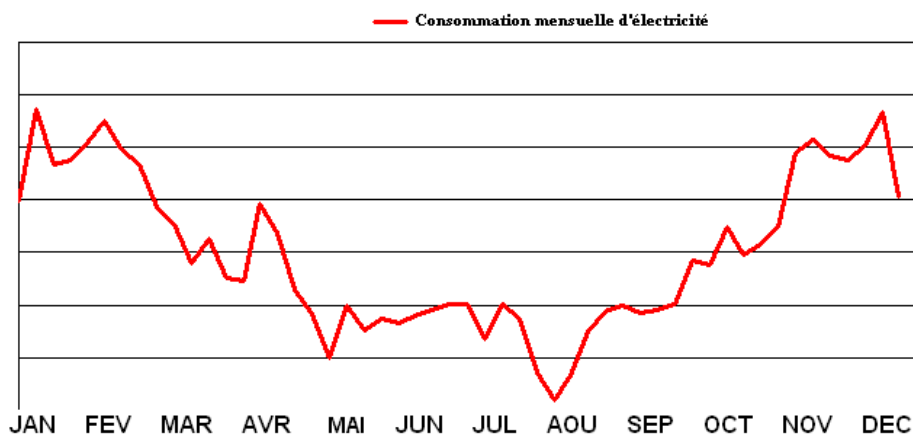
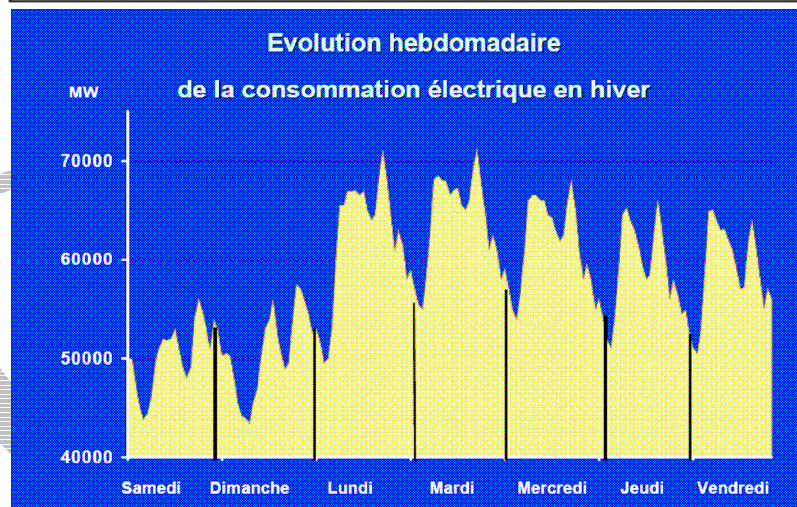
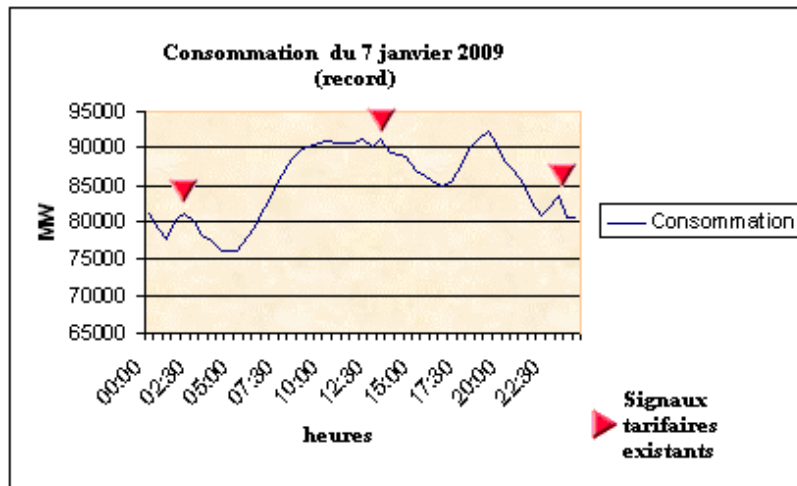
Le tarif régulé de l'électricité doit désormais devenir le signal pour agir. **Le concept de l'horosaisonnalité des tarifs régulés**, qui ne concerne aujourd'hui que 40% des ménages (au travers de contrats), **doit devenir la règle en France. Mais sans accompagnement, la démarche est vouée à l'échec !**

L'objectif est d'utiliser l'énergie intelligemment et plus efficacement en faveur de la collectivité sans pour autant réduire le confort des Français.

2. La demande actuelle en électricité

La consommation d'électricité varie suivant plusieurs facteurs, dont les principaux restent :

- L'évolution de l'activité humaine, qu'elle soit industrielle, professionnelle ou domestique ;
- Les conditions météorologiques qui avec près de 30% de foyers français chauffés à l'électricité, influent notablement sur la demande ;
- Des signaux tarifaires asservis à des usages.



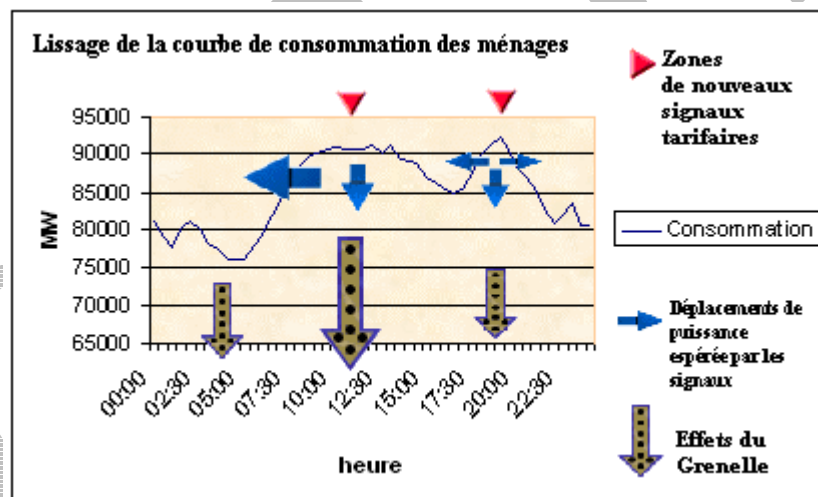
Les périodes de « basse consommation » permettent de réapprovisionner ou d'entretenir les moyens de production.

La pointe journalière maximale, observée en France vers 19h00 est la résultante de plusieurs phénomènes :

- L'activité industrielle continue,
- L'activité tertiaire, (commerce, transports publics à leur maximum),
- L'activité domestique (à son maximum, surtout en hiver),
- L'éclairage public et privé sollicité par le coucher du soleil (en hiver).

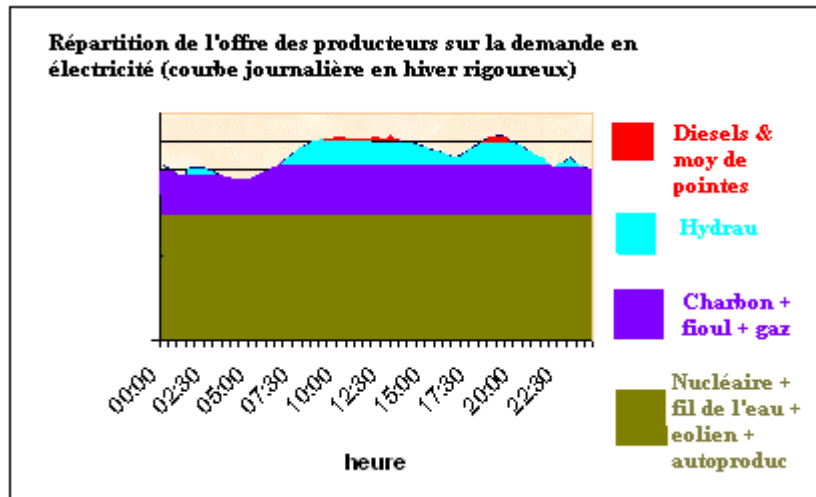
L'ensemble des infrastructures de réseau comme de production, doit faire face aux pics de consommation, observés en hiver. Cette pointe fugace structure donc les investissements pour les acteurs du système électrique qui ont tout intérêt à réduire son intensité ; l'environnement aussi !

3. Le Lissage de la demande par des signaux tarifaires : une tarification incitative



Un système électrique, quel qu'il soit, devient pleinement optimisé quand la fluctuation de l'énergie appelée est réduite. Côté acheminement, les réseaux de distribution sont construits pour résister aux pointes de consommation. Côté transport, outre cette contrainte technique, son optimisation dépend également des flux de transit qui ne suivent pas forcément la courbe de charge.

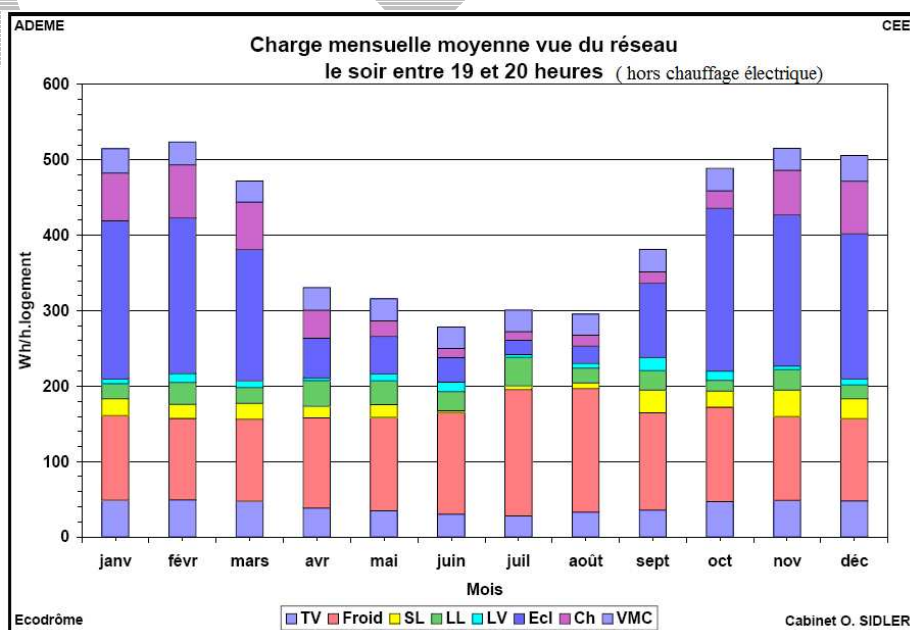
Cette optimisation se retrouve également côté fournisseurs. En effet, le coût du KWh produit pendant les pointes est très élevé, compte-tenu de la faible utilisation des investissements mis en œuvre. En France, ils sont aussi plus largement émetteurs de gaz à effet de serre (production en semi-base et de pointe). La mise en place d'une future taxation du carbone et l'objectif d'une tonne de CO₂ à 100 euros en 2030 en renforceront les coûts.



Ainsi les principaux acteurs trouvent dès aujourd'hui un avantage économique à la maîtrise de la demande en termes d'appel de puissance. Tout doit donc être mis en œuvre pour réduire ou compenser les fluctuations structurelles de la demande en électricité pour que les clients s'y inscrivent en y trouvant un intérêt. Son modèle économique existe déjà : il est basé sur les coûts évités et valorisés avec une gestion des stocks à l'instar du modèle hydroélectrique. **Une gestion efficace des signaux tarifaires permet de valoriser l'efficacité énergétique sur les coûts marginaux** (coût du dernier KWh produit).

De leur côté, les consommateurs ne sont pas incités à différer des usages non contraignants de quelques heures. Les équipements actuels grand public ne le permettent même pas. Seule la production d'eau chaude sanitaire, qui bénéficie du double avantage stockage et signal tarifaire adapté, a une efficacité vérifiée.

L'Europe en a pris conscience en interdisant la commercialisation des ampoules à incandescence dans quelques années (ce que va faire la France de façon progressive). Cette action aura une répercussion non négligeable sur le niveau de la pointe de consommation.



Par ailleurs, certains radiateurs électriques doivent disparaître définitivement du marché au profit de radiateurs à accumulation (permettant ainsi de stocker l'énergie pour passer les pointes de consommation de quelques heures). Les congélateurs et réfrigérateurs doivent être équipés de systèmes de régulation pilotés par des compteurs intelligents. La gestion différée du démarrage de certains équipements pendant les heures creuses accompagnera le mouvement.

C'est pourquoi, il sera nécessaire d'inciter les fournisseurs à promouvoir les réductions de puissance pendant les heures de pointe auprès de leurs clients.

4. Une proposition concrète

Le tarif régulé comporte deux éléments :

- Le tarif d'acheminement (Turpe), régulé pleinement par la puissance publique, qui rémunère l'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution ;
- Le tarif de fourniture, qui rémunère la production et la commercialisation de l'électricité ; indirectement régulé pour la plupart des consommateurs n'ayant pas fait jouer leur éligibilité.

C'est cette opportunité qui permettra de mobiliser au préalable les acteurs du système électrique, concernés en premier par les tarifs d'acheminement. Ainsi, par une réforme structurelle des tarifs, ils ne pourront qu'être incités à déployer des actions concrètes auprès de leurs clients.

Inciter tout d'abord les acteurs du système électrique et les gros consommateurs à bouger : le tarif d'acheminement en est l'instrument !

Pour autant, il répond à plusieurs règles qu'il convient de maintenir :

- La péréquation tarifaire territoriale, gage d'un aménagement équitable du territoire (Timbre-poste : paiement indépendamment de la distance). Les Parisiens ont déjà une facture énergétique inférieure de 40% à celle d'un rural selon l'Ademe...
- Le tarif appliqué dépend de la tension de raccordement et de la puissance souscrite (répondant ainsi aux coûts équitables de raccordement)
- Les producteurs injectant sur le Réseau Public de Transport paient un accès au réseau proportionnel au flux physique injecté.

Tout en s'appuyant sur ces principes, nous suggérons d'y apporter quelques modifications pour les rendre plus efficaces sous l'aspect développement durable, principe incitatif que la FCE-CFDT avait soulevé à la CRE lors de la première consultation sur le TURPE en mars 2008.

Côté fourniture, il y a sans doute lieu à adapter la tarification du raccordement et à la marge en fonction des émissions de CO₂, ne serait-ce que pour compenser la réforme sur la tarification des STEP (stations de transfert d'énergie par pompage) qui sont des outils particulièrement efficaces, mais aujourd'hui désavantagés par la structure tarifaire actuelle.

Par contre, aller plus loin renforcera l'effet de niche de certaines productions qui ne peut que limiter dans le temps les efforts actuels.

Pour le tarif d'acheminement, seuls les acteurs directement reliés au réseau de Transport, peuvent en bénéficier. Ils sont par ailleurs généralement éligibles. De plus, il sera difficile d'appliquer rapidement un tarif d'acheminement différencié aux clients reliés au réseau de distribution. Ainsi, avec un dispositif suffisamment attractif, les clients industriels (1/3 de la consommation française) pourront lancer des actions concrètes d'investissement pour réduire leur puissance appelée sans pour autant réduire leurs process.

Il est proposé deux grandes périodes tarifaires collées sur le calendrier du changement d'heure :

- Tarif été de fin mars à fin octobre : 7 mois
- Tarif hiver pour les 5 mois restant.

Coller au changement horaire comporte deux avantages :

- Le signal de changement est connu de tous.
- Le signal correspond au changement de la forme de la courbe de charge (en heure d'été, la pointe du soir est largement amputée)

A l'intérieur de ces périodes tarifaires, d'autres signaux seront nécessaires pour identifier les heures les plus contraintes. En été, une dizaine d'heures par jour peuvent être considérées comme creuses. 6, en hiver.

Le pilotage de ces signaux économiques doit être mis en oeuvre par le gestionnaire du réseau de Transport (seul pilote en temps réel de l'équilibre offre/demande), dont les stocks horaires seront contractualisés entre fournisseurs et gestionnaires de réseaux. Cela permettrait aux acteurs d'avoir des signaux économiques clairs et transparents, et surtout incontestables.

D'autres signaux tarifaires peuvent être imaginés à l'instar de la tarification tempo ou EJP (Effacement des Jours de Pointe) qui permet de bénéficier pendant 120 jours d'un tarif proche de celui du tarif d'acheminement été, en contrepartie, il est plus élevé pendant 22 jours pendant la période hiver. Cette option serait par contre optionnelle, car il s'agit dans ce cas d'un effacement de consommation plus important et qu'il est nécessaire de tenir compte des contraintes industrielles des sites. Par ailleurs, sans s'enfermer dans cette contrainte contractuelle, les industriels gardent la possibilité d'intervenir sur le marché d'ajustement piloté par RTE.

5. Exceptions

Les transports publics seraient défavorisés si des signaux tarifaires horaires lors des pointes leur étaient appliqués, ce qui irait à l'encontre de l'objectif général poursuivi de réduction de gaz à effet de serre. Par dérogation, une politique tarifaire particulière devrait leur être appliquée.

6. Financement

L'adaptation des compteurs et du système d'information conséquent pour RTE sera financée par le TURPE. Afin de limiter le poids économique aux usagers du réseau, il est nécessaire de réformer le processus d'achat des pertes (environ 12TWh) conformément aux propositions de la FCE-CFDT qui suggéraient des prises de participation, à titre dérogatoire pour les gestionnaires de réseau, dans des groupes de production pour en limiter les coûts (environ entre 100 à 200 millions/an d'économies estimées).

7. Actions vers les clients professionnels et particuliers : un rôle confié aux distributeurs et aux fournisseurs

EDF utilise déjà le principe de modulation de puissance par la tarification EJP ou Tempo. Mais elle fait jusqu'ici appel à de l'effacement de consommation aux pointes trop contraignante en matière de confort ou d'utilisation pour être généralisée et acceptable par tous les Français. Pour être appliquée à l'ensemble des consommateurs, l'efficacité énergétique doit être quasiment transparente en terme de conséquence pour l'utilisateur final. Seul l'avènement à grande échelle de compteurs intelligents associés à des politiques publiques favorisant les équipements à basse consommation et d'isolation, permettront d'atteindre l'objectif. Par la tarification du transport incitative, les distributeurs seront motivés à l'installation massive de ces compteurs, financés par le TURPE qui bénéficiera également de la réduction du poids de l'achat des pertes (20 TWh) à l'instar de RTE.

Le projet actuel d'ERDF de déploiement de compteurs intelligents (projet AMM) doit être abordé sous cet angle car l'évolution du système de comptage de 35 millions d'abonnés est un acte essentiel pour l'avènement du « Smart Grid » français. Les fonctionnalités implémentées dans ces futurs compteurs doivent être utiles en priorité au consommateur pour piloter, automatiquement ou en conscience, sa consommation par les signaux tarifaires du distributeur. Les économies de relève doivent surtout bénéficier à la proximité des agents auprès des consommateurs pour leur porter conseils et assistance.

8. Un tarif complémentaire au Grenelle de l'environnement, outil de croissance soutenable

Selon le texte de loi d'orientation du Grenelle de l'environnement, l'Etat veut réduire "d'au moins 38%" d'ici 2020 les consommations énergétiques du parc existant de bâtiments. Des incitations financières, tel l'éco prêt à taux zéro, sont prévues pour aider les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Mais l'ensemble du parc privé (1 milliard de m²), tertiaire compris, représente un investissement d'environ 200 milliards d'euros. Rappelons que les dépenses pour le chauffage des Français représentent environ 35 milliards d'euros / an, dont moins de 40 % relève de l'électricité.

Que ce soit en matière d'isolation thermique ou en matière d'équipement électrique, les entreprises et la puissance publique associés doivent participer à ces investissements générateurs d'emplois non délocalisables (installation, conseils et entretien) au travers d'outils tarifaires qui associeraient abonnements long terme et qui prendraient en compte ces investissements. L'objectif étant de contenir la facture annuelle énergétique de chaque foyer, voire de la réduire dans une optique de pouvoir d'achat.

Mais il est par contre bien identifié que les logements électriques les plus énergétivores se concentrent dans les surfaces individuelles, plus aptes à accueillir des sources de production énergétique alternatives ou d'appoint.

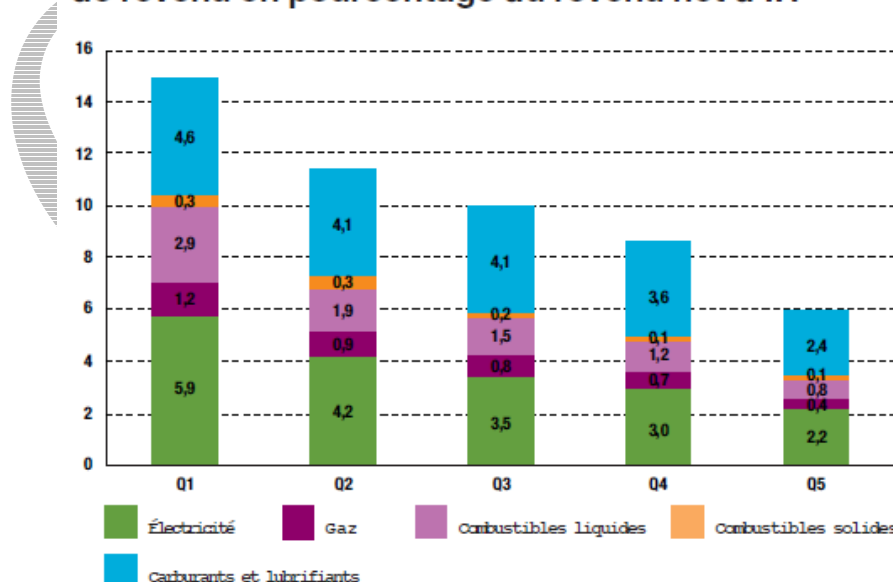
C'est pourquoi le développement de tels équipements (solaire, géothermie) doit être encouragé par un dispositif similaire. **Propriétés du fournisseur, implantés chez le particulier ou en collectif, ces sources de production thermique, dont l'énergie serait comptabilisée et pilotée par les compteurs intelligents, permettront avec une tarification adaptée de produire de l'énergie à moindre coût en s'affranchissant des charges de l'acheminement.** Il y a également ici un gisement massif d'emplois non délocalisables. La production individuelle d'électricité étant déjà traitée par l'obligation d'achat.

Enfin, dans le neuf, le gouvernement veut imposer dès 2012 la norme "basse consommation" (consommant moins de 50 kWh par an et par m²). En 2020, la norme sera les bâtiments à énergie positive. La dernière proposition formule une piste pour réduire l'investissement de départ pour l'accession à la construction.

9. Traitement particulier de la précarité énergétique

Pour la CFDT, cette question est cruciale. En France comme en Europe, la précarité énergétique progresse dangereusement. Aujourd'hui c'est le cas pour près de 3 millions de foyers français. Déjà en 2006, la part des dépenses énergétiques des 20 % de ménages les plus modestes est 2,5 fois plus élevée que celle des 20 % de ménages les plus riches. Double peine pour les plus modestes qui logent dans de véritables « passoires thermiques ».

Dépenses énergétiques des ménages par type d'énergie selon leur quintile de revenu en pourcentage du revenu net d'IR



Source : INSEE 2006

Les logements sociaux seront donc les premiers à bénéficier de cette offre, en particulier dans le logement ancien par les leviers du Grenelle sur le programme des 800 000 logements sociaux traités. Mais nous pouvons aller plus loin avec la participation des entreprises énergétiques. Les plus énergétivores en électricité (+230 KWh/m²) représentent dans le parc

350 000 logements. Si nous tenons compte des diverses subventions envisagées par le COMOP 2 du Grenelle, l'objectif pourrait être atteint dans le cadre de la loi de programmation 2009-2015 en mobilisant moins de 3 milliards d'euros sur la période par les entreprises.

Dans notre proposition, le tarif de première nécessité, qui perdurera pour les 100 premiers KWh mensuels, sera plus efficace. Il y a, à ce titre, une interdiction formelle de couper l'énergie aux bénéficiaires de cette aide à instituer (500 000 ménages concernés). Il y a lieu également de simplifier le processus de l'obtention de ce tarif particulier pour qu'il puisse bénéficier réellement à ceux qui ont en besoin.

10. La place du tarif régulé dans les usages

Afin que le bénéfice du tarif régulé pour l'environnement soit le plus large possible, il y a sans doute lieu de revisiter la position de la Commission européenne sur l'application de ces tarifs aux professionnels et industriels. L'application aux professionnels du dispositif proposé est évidente pour l'efficacité globale, car ils ne pourront pas sans aide participer au dispositif de réduction de puissance. Elle légitime ici la persistance d'un tarif régulé pour les professionnels. Les collectivités locales ne sont pas en reste où l'éclairage public reste le premier poste de dépense.

Quant aux industriels, il est légitime qu'ils bénéficient, du moins en partie, de la compétitivité de l'électricité française. A ce titre les contrats long terme sur une base horosaisonnaire est une position à défendre auprès des autorités bruxelloises.

Enfin, pour ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire dans la démarche horosaisonnaire des tarifs régulés ou ceux qui ont des usages personnels de l'électricité bien au-delà d'une « normalité » à définir (ex 10MWh/pers/an), ne bénéficieront pas des tarifs régulés pour la part excédent le seuil défini par une loi.

Par ailleurs, la norme de l'affichage du tarif régulé doit désormais être sur l'horosaisonnalité exprimée en pourcentage du tarif de base (exemple heure pointe hiver = 200% du tarif – heure creuse été = 50% du tarif) pour assurer une lisibilité collective des prix.

11. Le tarif et l'organisation sociale

L'organisation sociale impacte fortement la demande en électricité. Le week-end, les congés, les jours fériés et leur réduction d'activité permettent dans ce prisme de valoriser le parc énergétique français. Mais les horaires tardifs aussi... Dans le mauvais sens... En particulier en hiver. Par cette tarification incitative, les entreprises du tertiaire pourront être plus attentives à leur organisation du travail.

Par ailleurs, le projet de loi Grenelle 2 prévoit l'obligation d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique des immeubles de bureaux existants à compter de 2012 dans un délai de huit ans. La performance énergétique globale passe aussi par l'organisation du travail et une bonne gestion des temps !

12. Le tarif régulé et le nucléaire

La place du nucléaire dans le mix énergétique français comporte avantages et inconvénients.

Avantages économiques indéniables, il a permis de limiter l'évolution des prix de l'électricité en France et de donner une indépendance énergétique importante, visible aujourd'hui au moment de la crise gazière entre la Russie et l'Ukraine !

Mais la transparence sur le coût du cycle aval du nucléaire (gestion des déchets) est impérative pour une acceptation sociale encore plus large.

Côté inconvénients, outre la production des déchets, le nucléaire n'a pas vocation de répondre au suivi de charge nécessaire, sauf au prix d'une production plus importante d'effluents à traiter et d'une disponibilité moindre. Renforcer sa place ne répond donc pas complètement aux attentes de la demande en électricité qui est à la recherche d'une gestion plus souple de la production et de moyens de pointes.

La CFDT adhère aux engagements européens de la France qui visent à faire augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique. Cela vise alors à faire baisser la part du nucléaire de 80 à 60% du mix électrique. Néanmoins, cela ne signifie pas une sortie du nucléaire. La CFDT s'est d'ailleurs prononcée pour l'allongement de la durée de vie des centrales, sous le contrôle de l'ASN. C'est aussi pourquoi la CFDT s'est exprimée dans le débat public de manière générale contre l'EPR car elle pense qu'il vaut mieux chercher dans la 4^e génération de réacteurs.

Les premiers éléments de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) française confortent cette vision, sauf à faire de la France l'îlot nucléaire européen. Avec une adaptation du parc actuel, nous devons renforcer les moyens de Recherche et Développement afin d'étudier une nouvelle filière.

L'Europe de l'énergie

L'Europe de l'énergie et la maîtrise de sa politique, par une régulation forte et démocratique, peut accompagner ce mouvement favorable. Si une évaluation et une programmation des investissements apporteront cohérence et mutualisation, les échanges énergétiques européens apportent un avantage indéniable. La CFDT se félicite que l'énergie soit revenue au premier plan des préoccupations européennes, et particulièrement de l'adoption du Plan climat énergie qui prévoit les 3 fois 20 (20% d'efficacité énergétique, 20% de réduction des gaz à effet de serre et 20% d'énergies renouvelables). C'est pourquoi elle fait cette proposition de tarif régulé au service du développement durable.

Au niveau européen, les échanges d'électricité par les interconnexions permettent de participer au lissage de la demande par la mutualisation des pointes de consommation souvent différées entre pays. La gestion des interconnexions doit pleinement s'inscrire dans la réflexion par l'avantage qu'elles procurent au moment des pointes. Plus largement, il sera utile d'approfondir la réflexion autour d'investissements nouveaux par des liaisons à courant continu issues du Sud et de l'Est de l'Europe via d'autres GRT, voire des rives de l'Afrique du Nord afin de bénéficier des décalages horaires plus conséquents. LA CFDT demande que

les réseaux électriques transeuropéens d'interconnexion soient rapidement développés, ce qui répondra également au ralentissement économique actuel.

Conclusions

La réflexion autour des tarifs de l'électricité dépasse donc le cadre économique de la suppression du tarif régulé ou du Tartam. **Il s'agit ici de confier aux tarifs régulés la force de l'action publique en faveur d'une croissance soutenable.** C'est donc un nouveau défi industriel en particulier pour les entreprises publiques de l'énergie qui délivrent ce tarif. A l'instar de la nationalisation en 1946 pour l'électrification du pays et de l'avènement du parc électronucléaire dans les années 80, une nouvelle mission émerge pour ces entreprises et leurs agents : concrétiser les politiques publiques en faveur de l'efficacité énergétique autour de l'électricité. Car, d'ici quelques années, la France aura encore plus besoin d'électricité qu'aujourd'hui avec l'arrivée des véhicules électriques. La France doit faire de la place pour cette nouvelle demande.

En prenant une telle dimension et dans le quotidien des Français, les tarifs publics régulés seront les vecteurs économique et culturel du développement durable. **Ainsi, nous proposons que le système électrique français devienne un véritable « Smart Grid » au service du développement durable.** L'organisation française actuelle le permet !

Cependant, des questions restent posées pour le gaz et son utilité dans le mix énergétique français. Il y a sans doute lieu à s'interroger sur la desserte gazière en France. En effet, plutôt que de produire de l'électricité par le gaz pour que cela débouche par l'alimentation de radiateur électrique, n'y a-t-il pas lieu de favoriser son usage pour le chauffage ???

Composition de la délégation CFDT

Gaby Bonnard, secrétaire national
Jean-Pierre Bompard, secrétaire confédéral
Emmanuel Mermet, secrétaire confédéral
Jean-François Renucci, secrétaire fédéral de la FCE-CFDT
Patrick Larradet, administrateur salarié de RTE parrainé par la CFDT

Sources : ADEME – INSEE – MEEDDAT - RTE